



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Yvette Roy, directrice générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Ludger, que le Conseil municipal de Saint-Ludger tiendra une séance ordinaire mardi le 8 juin 2010 à 19h30 à la Salle du Conseil au 212, rue La Salle, deuxième étage.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :


NATURE ET EFFET :

Permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la marge de recul avant à 3.66m (12p) de l'emprise de la rue. Le règlement 7.3.2 dicte que l'implantation des bâtiments accessoires ou annexes doit se faire dans les cours latérales et arrière uniquement.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : Le lot 7-18 du rang 8 nord du canton de Risborough au 143 rue Principale.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ à Saint-Ludger, ce 21 mai 2010.


YVETTE ROY

Directrice générale adjointe/ secrétaire-trésorière adjointe